

# INFORMATIONS

## STALAG V.B

### VILLINGEN

DE L'AMICALE "LES CAPTIFS DE LA FORET NOIRE"

C.C.P. : Paris 4.841-48

68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN  
PARIS 9<sup>e</sup> - TEL. TRI. 78-44, 78-45Rédacteur en chef :  
H. PERRON

N° 43. — SEPTEMBRE 1951

Prix du numéro :  
15 francs

## NOTRE JOURNÉE NATIONALE

Pour la première fois l'Amicale du Stalag V B organise une Journée nationale, Journée qui sera à la fois :

JOURNÉE DU SOUVENIR  
et  
JOURNÉE DES RENCONTRES

En effet, le matin du 7 octobre, une Messe du Souvenir sera célébrée en l'Eglise de la Trinité. Nous convions toutes les familles de nos pauvres camarades disparus à assister en nombre à cet office religieux, qui aura lieu à 11 heures.

A midi et demi, un repas familial sera servi aux membres de l'Amicale et à leurs amis dans les salons du Bouthéon. Nous recommandons à nos camarades de nous faire parvenir dès à présent leur inscription ainsi que le montant de leur participation, soit 500 fr. par personne inscrite. La clôture des inscriptions aura lieu le 30 septembre.

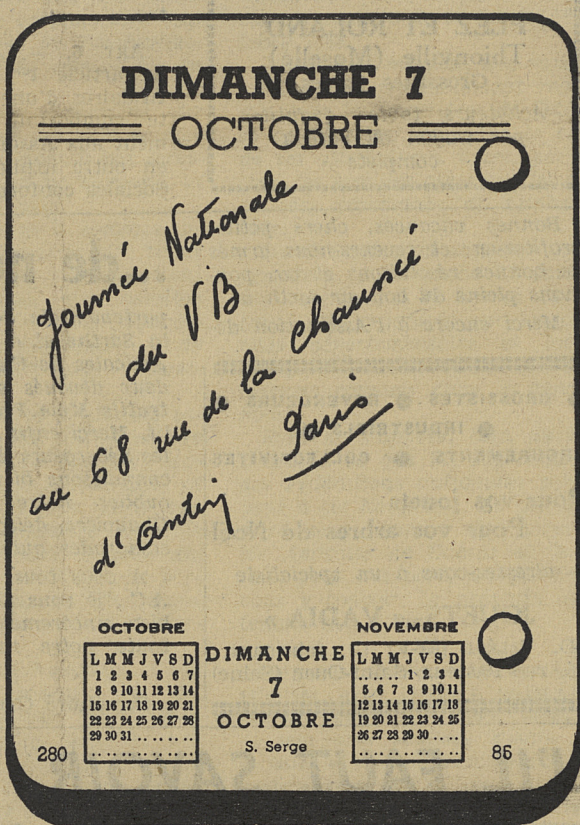
A 15 h. 30, une grande sauterie, avec l'orchestre Pedro Morello, sera offert à tous par l'Amicale V B. On s'amusera et on dansera jusqu'à 20 h. 30. On trouvera au buffet du Bouthéon de quoi satisfaire les plus affamés.

Nous recommandons à nos amis de venir nombreux pour cette reprise de contact. L'Amicale manifeste son activité par des fêtes. C'est à ses membres d'en assurer le succès.

Nous adressons un appel chaleureux à nos amis de province pour qu'ils viennent nombreux se retremper dans l'atmosphère V B.

A Tous :

RENDEZ-VOUS LE 7 OCTOBRE 1951



## Notre souscription d'un million

Depuis que le principe de la tombola a été admis par le Bureau de l'Amicale, la Commission des Fêtes s'est mise au travail. Dans son petit bureau du 68 de la Chaussée-d'Antin, nos amis Bernet, Debroy, Galtier, Godard et Rupé en dressent le plan stratégique.

Car la date fixée pour le lancement approche.

C'est en effet le dimanche 7 octobre, Journée nationale du V B, que notre président, le sympathique Langevin, donnera le départ de la tombola.

Et, pour ce jour-là, tout doit être prêt pour placer 100.000 billets.

L'énormité du chiffre vous fait peut-être paraître exagérée la tâche entreprise, comme doivent vous paraître prétentieux les dirigeants de votre Amicale.

Mais avec les gars du V B il n'y a rien d'exagéré ni de prétentieux.

Rappelez-vous les entreprises lancées par votre Amicale !

Combien d'Amicales de Stalag ont osé poursuivre leurs tortionnaires ?

Deux ! Dont l'Amicale V B. Résultat : Gœtz et ses truands

ont écopé 5 ans de prison. Et notre livre « Histoires du Temps Perdu » édité à compte d'auteur par l'Amicale !

La tâche paraissait énorme, presque insurmontable en pleine crise du livre.

Pourtant le V B a tenté l'aventure. Résultat :

La vente a dépassé gaillardement le cap des 200.000 francs et ce n'est pas fini.

Et nos fêtes ?

Aucune ne fut déficitaire.

La fortune ne sourit-elle pas aux audacieux ?

Car il nous faut de l'argent.

Aujourd'hui plus que jamais.

La captivité nous a tous marqués mais il est des êtres plus fragiles les uns que les autres et ceux-là ne peuvent plus tenir. Seuls, ils s'abandonnent au désespoir. Mais, s'ils sentent auprès d'eux une amitié agissante, une aide morale et parfois financière, ils reprennent goût à l'existence et luttent contre le mal.

La liste de nos camarades disparus est longue, trop longue.

Il faut dresser contre la maladie le rempart de toutes nos volontés agissantes.

Et tous, du Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest, nous devons être mobilisés pour cette croisade de l'entraide.

Nous appelons tous nos camarades à répondre « Présent ! ».

Il ne doit pas y avoir de défections.

Partout, à l'atelier, à l'usine, au bureau, au magasin, à l'école, dans les kermesses, dans les fêtes, dans les réunions, nos billets de tombola devront être vendus.

Qui refusera un billet à 10 francs ?

Surtout que pour cette somme dérisoire vous pouvez avoir la chance de gagner une chambre à coucher ou une bicyclette ou un poste de T.S.F. ou encore un des milliers de lots tous d'une valeur supérieure à 100 francs.

Nous demandons à tous nos amis de collaborer avec notre Commission des Fêtes.

Faites-nous part de vos suggestions. Envoyez-nous vos idées.

Cette tombola est l'œuvre de toute l'Amicale.

Votre œuvre, chers amis.

Nous vous rappelons sans cesse que l'argent est le nerf de la guerre.

Notre guerre, à nous Gefangs, c'est celle que nous livrons chaque jour contre la maladie envahissante, c'est celle que notre union retrouvée livre sans arrêt contre l'égoïsme de notre époque.

Pour cette guerre-là, il nous faut du nerf, donc de l'argent.

A vous, chers amis, de nous le procurer.

## NOTES D'UN PRISONNIER AU CAMP DE WILDBERG

17 août 1940-14 janvier 1941.

### Chez Gustav Schneck

Quel diable d'homme, immense, tout habillé de blanc de la tête jusqu'aux pieds, vient prendre possession de ma personne en cette matinée brumeuse du mois de septembre ! C'est le plus grand entrepreneur de Renningen, Gustav Schneck.

Le boulot ne va pas manquer : 10 heures par jour, il va falloir

que je transporte le sable, que je monte les sacs de chaux et de ciment, que je dresse les échafaudages, que je traîne le chariot à travers les rues du village par n'importe quel temps. Je suis devenu le manoeuvre indispensable et il me faut servir à tour de rôle chacun de mes trois patrons, ce qui n'est pas peu dire.

Cela me donne l'occasion de connaître petit à petit les différentes artères du village ainsi que

les drôles de gens qui y habitent : figures renfrognées, visages sombres, une bestialité s'étalant au grand jour.

Il n'est pas rare que nous partions tous deux avec mon patron aux premières lueurs de l'aurore pour aller instrumenter à deux ou trois kilomètres du village dans une ferme où nous sommes obligés de manger à tous les vents. Son fils, Richard, âgé de 14 ans, nous a porté la nourriture dans un sac tyrolien.

### Krieg nicht bald fertig

Ce matin-là, ce dernier est tout joyeux. Dès mon arrivée, il m'entraîne dans sa chambre et, là, je vais assister à un drôle de spectacle.

Devant moi est dressée une maquette monstre.

Richard vient de donner le courant électrique : tout à coup, les mitrailleuses crépitent, les canons lancent du feu ; au milieu de cette atmosphère de bataille, les personnages se meuvent dans tous les sens. La forteresse en carton est bientôt envahie et des colonnes de fumée s'élèvent au milieu des leurs rouges.

Toute la matinée, je vais être obsédé par la vision de cette scène hallucinante. Qu'on dise, après cela, que le Boche ne conserve pas d'une façon particulièrement vive le tempérament guerrier propre à sa race.

Ce n'est pas tout : le beau Richard est fier de se pavaner tout le dimanche dans son costume S.S. neuf, avec le petit poignard qui pend à la ceinture. Il participe, me dit-il, à des exercices de tir réel et sera bientôt en état de prêter main-forte à ses compatriotes aînés pour mettre « kaput » l'England et la Russland.

Son père Gustav a une profonde admiration pour sa progéniture mais prend le ton coléreux lorsqu'il découvre sa jambe qui conserve la cicatrice faite par la balle

de revolver tirée par un officier français, lors de la guerre 1914-18.

C'est un hitlerien cent pour cent et il faut voir de quelle façon il lève « la paluche » en passant dans les rues du village.

### Gustav a mauvais caractère

Nous voici au début de décembre : là se place le premier incident qui va mettre en lumière le caractère spécifiquement hargneux de mon patron, pourquoi ne pas dire en même temps violent et emporté.

Au dehors, la bise souffle glaciale, il fait peut-être 25° au-dessous de zéro.

En partant les ordres ont été formels :

« Il me faut, a dit Gustav, cinq seaux de sable. »

Le tas, qui est dans la cour de cette vieille demeure où mon patron a installé son quartier général, est dur comme un roc par suite du froid intense. Armé d'un pic, j'ai travaillé deux heures comme un forçat. Résultat : je n'ai pu arriver à remplir que deux seaux seulement.

Le « Gipsy » est furieux.

« Got sacrament », s'écrie-t-il ; et, joignant le geste à la parole, il me saisit à la gorge et je dégringole les escaliers à toute allure pour aller heurter avec le crâne contre la porte d'entrée. Brandissant un seau vide, il s'apprête à me le lancer à la figure lorsque le propriétaire de l'immeuble, entendant du bruit, vient mettre fin à cette tragédie, criant à pleins poumons : « Gustav, Gustav ! »

Je file aussitôt au pas de gymnastique dans les rues du village : mon patron me poursuit. C'est une scène grand - guignolesque. Hors d'haleine, j'ai atteint l'entrée du Kommando ; le gardien est là, Gustav aussi. Les deux Boches sont de connivence. Il est déjà tard, la journée se terminera sans autre incident.

(Voir la suite page 4)

## Sport - Cinéma - Théâtre

### LE MOTO-CROSSMAN ROBERT PERLIN

Le moto-cross devient un sport de plus en plus en vogue dans la région parisienne et aussi en France. Bien que ce sport existât déjà avant guerre, ce n'est qu'après la Libération qu'il prit enfin son essor ; le premier cross eut lieu le 18 février 1945 où, plus heureux que maintenant, les spectateurs de sensations fortes pouvaient envahir le terrain gratuitement.

Nous avons plusieurs terrains de cross dans la région parisienne tel que Argenteuil, Les Lilas, Les Mureaux et Montreuil ; ce dernier est, je crois, le terrain préféré de nos moto-crossmen.

Pour l'année 1951, nous avons une équipe formée de Ladevèze, Desmoulin, Pellon, Lefèvre, Brule, Luisseyrand, Brocherieux, Pérard et Perlin, qui viennent d'adopter la 500 cm<sup>3</sup> « Ariel », culasse alu.

Il y a une grande différence entre la machine de cross et une moto ordinaire : les pneus à télines ne font pas à eux seuls la machine de cross, il y a aussi une différence de démultiplication telle que la 4<sup>e</sup> de la machine de cross est égale à la 3<sup>e</sup> de la moto tourisme ; le cadre court et assez haut doit donner la possibilité au pilote de prendre ses virages dans un rayon le plus court possible et, en cas de mauvais temps, de franchir les passages boueux sans s'enliser.

Robert Perlin, qui tient un magasin de motos à Clichy et que j'ai l'occasion de rencontrer assez souvent, est un garçon charmant et très sympathique ; il est certainement un de nos plus jeunes pilotes de cross puisqu'il est né à Paris le 4 février 1920 et c'est à l'âge de 12 ans que, pour la première fois, il montait sur un vélomoteur et à 14 ans sur une moto.

Robert a été attiré tout de suite par le cross et c'est en 1946 qu'il y fit ses premiers pas.

Il a eu successivement une 500 Triumph-Matchless A.J.S. puis, jusqu'à l'année dernière, une 500 B.S.A. et, cette année, comme je le dis plus haut, une 500 Ariel. Robert a également été qualifié pour participer au championnat de France de moto-cross.

Que celui qui n'a pas encore vu, et qui a la possibilité de voir, du cross ne manque pas d'y assister et je suis certain qu'il sera un spectateur assidu, car le cross est vraiment spectaculaire. Il faut voir ces motos s'envoler en arrivant en haut d'une butte ; vraiment le cross n'est pas un spectacle que l'on peut expliquer, mais c'est un sport que l'on doit voir.

Merci à Robert Perlin, car, malgré qu'il soit un peu superstitieux, je lui souhaite beaucoup de victoires.

R. Hadjadj.





Nous avons précédemment publié un résumé de la loi 50.879, du 29 juillet 1950, étendant le bénéfice de la Sécurité Sociale aux grands invalides de guerre, aux veuves de guerre, aux veuves de grands invalides de guerre et aux orphelins de guerre.

Il nous a paru intéressant, pour répondre aux questions souvent posées depuis par de nombreux camarades, de reproduire le principal du décret n° 51.318 du 28 février 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de cette loi.

ARTICLE PREMIER. — Sont affiliés aux Assurances Sociales en vertu des dispositions de l'article 2 de la loi du 29 juillet 1950 susvisée, les personnes énumérées ci-dessous :

1° Les invalides titulaires d'une pension du code des pensions militaires d'invalidité basée sur un taux d'invalidité d'au moins 85 % quelle que soit l'origine de l'infirmité;

2° Les veuves non remariées titulaires d'une pension du code des pensions militaires d'invalidité, chaque fois que le décès du mari est imputable à un service accompli au cours d'une guerre ou au cours d'une expédition déclarée campagne de guerre par l'autorité compétente;

3° Les veuves non remariées titulaires d'une pension du code des pensions militaires d'invalidité, dont le mari était lui-même titulaire d'une pension militaire basée sur un taux d'invalidité d'au moins 85 % pour des infirmités imputables à un service accompli au cours d'une guerre ou au cours d'une expédition déclarée campagne de guerre par l'autorité compétente;

4° Les enfants légitimes, adoptifs, naturels, reconnus, ayant droit au bénéfice des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité, chaque fois que le décès du père est survenu dans l'une des conditions prévues aux 2° et 3° ci-dessus.

ART. 2. — § 1<sup>er</sup>. — L'affiliation aux Assurances Sociales des bénéficiaires de la loi du 29 juillet 1950 intervient, soit à la requête des intéressés, soit d'office par la Caisse Primaire de Sécurité Sociale de la résidence ou pour ses ressortissants par la Caisse Nationale militaire de Sécurité Sociale, soit à la diligence de l'Office départemental des anciens combattants. La demande d'affiliation est établie suivant le modèle fixé par décision conjointe des ministres du Travail et de la Sécurité Sociale et des Anciens Combattants. Cette demande est adressée à l'Office départemental des anciens combattants dans la circonscription duquel se trouve la résidence de l'intéressé. L'Office la renvoie à celui-ci après visa de l'autorité compétente.

La Caisse Primaire de Sécurité Sociale, ou pour ses ressortissants la Caisse Nationale militaire de Sécurité Sociale, procède à l'immatriculation de l'intéressé.

§ 2. — La Caisse qui est saisie d'une demande d'affiliation concernant un orphelin de guerre qui

## L'EXTENSION DE LA SECURITE SOCIALE AUX VICTIMES DE LA GUERRE

n'est plus soumis à l'obligation scolaire, doit transmettre cette demande dans les quinze jours de sa réception à la Commission prévue à l'article 52 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, en y joignant l'avis de son contrôle médical.

La décision de la Commission susvisée est notifiée à la Caisse de Sécurité Sociale et à l'intéressé, qui peuvent, l'un et l'autre, interjeter appel de cette décision devant la Commission Nationale prévue à l'article 52 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 dans les conditions et suivant la procédure fixée à l'article 58 (§ 2) du décret portant règlement d'administration publique du 29 décembre 1945.

§ 3. — La même procédure est éventuellement appliquée aux orphelins déjà immatriculés lorsqu'ils cessent d'être soumis à l'obligation scolaire.

ART. 3. — Les Caisses de Sécurité Sociale remettent aux intéressés

une carte d'immatriculation. Elles notifient l'immatriculation au comptable supérieur du Trésor, assignataire de la pension des intéressés. Ledit comptable supérieur accuse réception à la Caisse de cette notification.

ART. 4. — Les bénéficiaires de la loi du 29 juillet 1950 énumérés à l'article 1<sup>er</sup> du présent décret qui

### FERRAILLES

Industriels de l'Est,  
vendez vos ferrailles à  
**PLEZ**  
(Oflog II B - II D)

**PLEZ ET ROLAND**  
Thionville (Moselle)  
Grossistes agréés

Acheteurs toutes quantités  
par wagon ou bateau  
complets

Bonnes vacances, chers petits, profitez-en, et revenez-nous armés de bonnes résolutions et vos pommons pleins du bon air sarthois.

Merci encore à l'Association dé-

● GROSSISTES ● REVENDEURS ●  
● INDUSTRIELS ●  
GROUPEMENTS ● COLLECTIVITES

Pour vos jouets

Pour vos arbres de Noël

adressez-vous à un spécialiste

**JOUETS « VADIA »**

D. VALÉRO (ex-VI C), fabricant,  
15, rue Pasteur, Saint-Ouen (Seine)

### Les vacances...

C'est le vendredi 20 juillet à 8 heures du matin que nos petites, nos petits, sont partis passer deux mois de liberté, de joie, de bien-être, dans le toujours si accueillant département de la Sarthe.

Conduits par Mme Menu et Mme Simonneau (que nous remercions une fois de plus en passant), nos petits estivants sont arrivés à bon port après un voyage sans histoire, où tous ont été, paraît-il, bien sages... tout arrive!

Pour la plupart, ils se retrouvaient en pays de connaissance, étant pour la plupart des... récidivistes...

exercent une activité professionnelle salariée ou assimilée, sont assujettis au régime de Sécurité Sociale dont relève cette activité et n'ont pas à être affiliés au titre de la loi du 29 juillet 1950.

ART. 5. — Dans le cas où une personne visée à l'article 1<sup>er</sup> du présent décret a déjà la qualité d'ayant droit d'assuré au sens de l'article 23 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, elle doit être également affiliée aux Assurances Sociales, conformément aux dispositions de la loi du 29 juillet 1950. Les prestations en nature des assurances maladie, longue maladie et maternité lui sont servies à ce titre.

ART. 6. — Les personnes visées à l'article 1<sup>er</sup> du présent décret, titulaires d'une pension ou retraite comportant leur assujettissement aux Assurances Sociales sont en outre affiliées aux Assurances Sociales conformément à la loi du

### ...de nos petits

partementale des anciens P.G. de la Sarthe et à la Commission des Amicales de Camps, merci à leurs deux dévoués secrétaires administratifs Mme Fresnay et M. Lebaillif. Merci enfin à nos grands amis les hébergeurs d'Ecmmoy que nous connaissons bien maintenant sans oublier notre sympathique ami Chauvière, délégué cantonal, et les camarades qui l'entourent.

A vous tous, au nom de l'U.N.A.C., je vous dis simplement mais bien sincèrement et de tout cœur toute notre reconnaissance.

**M. Simonneau,**  
Secrétaire Général de l'U.N.A.C.



29 juillet 1950, avec toutes les obligations qui résultent de leur double qualité.

Les prestations de l'assurance maladie auxquelles peuvent éventuellement prétendre les intéressés leur sont servies au titre du régime dont ils relèvent en qualité de pensionnés ou retraités et les prestations des assurances maternité et longue maladie leur sont allouées au titre de la loi du 29 juillet 1950.

ART. 7. — Les personnes visées à l'article 1<sup>er</sup> du présent décret, titulaires d'une pension d'invalidité des Assurances Sociales ou d'une rente allouée au titre de la législation sur les accidents du travail correspondant à une incapacité au moins égale à 66 2/3 % qui sont bénéficiaires des Assurances Sociales à ce titre, reçoivent les prestations en nature des Assurances maladie et maternité auxquelles elles peuvent éventuellement prétendre au titre du régime dont elles relèvent en tant que pensionnés ou rentières et les prestations en nature de l'Assurance longue maladie au titre de la loi du 29 juillet 1950.

ART. 8. — Les personnes visées à l'article 1<sup>er</sup>, 1° du présent décret, qui bénéficient des prestations en nature énumérées à l'article 4 de la loi du 29 juillet 1950, sont dispensées, pour elles personnellement, du pourcentage de participation aux frais médicaux et pharmaceutiques ou autres mis à la charge des assurés sociaux.

ART. 9. — La cotisation prévue à l'article 5 de la loi du 29 juillet 1950 est assise sur le montant de la pension allouée au titre du code des pensions militaires d'invalidité et de ses accessoires, à l'exception des prestations familiales et de l'indemnité de soins prévue à l'article 41 dudit code, dans la limite du plafond fixé par la législation de la Sécurité Sociale. Le taux de la cotisation est provisoirement celui fixé pour les pensionnés retraités et les veuves de fonctionnaires. Ce taux peut être réduit par décret pris sur le rapport du ministre des Anciens Combattants, du ministre des Finances, du ministre du Budget et du ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, notamment pour tenir compte des doubles affiliations comportant le paiement des cotisations pour la couverture d'une des parties des risques.

ART. 10. — La cotisation visée à l'article précédent est due à compter de la date d'effet de l'immatriculation; elle est précomptée sur les arrérages des pensions servies aux intéressés qui sont payés pour le net.

Suivent des dispositions comptables intéressant essentiellement l'administration, à l'exception toutefois de l'

ART. 13. — Le bénéficiaire de la loi du 29 juillet 1950, qui perd cette qualité du fait qu'il exerce une activité professionnelle l'assujettissant à un autre régime de Sécurité Sociale doit signaler sa situation à la Caisse de Sécurité Sociale à laquelle il est affilié en vertu de ladite loi. Cette Caisse procède à la radiation.

## CE QU'IL FAUT SAVOIR

### Pour les orphelins de guerre

Poursuivant son action sociale, la Fédération Nationale « Les Fils des Tués » vient d'ouvrir à Saint-Amant-Tallende (Puy-de-Dôme), au pied des monts d'Auvergne, à 550 mètres d'altitude, une maison de cure et de repos, réservée aux orphelins de guerre (garçons de 6 à 10 ans; filles de 6 à 14 ans). Le séjour est particulièrement recommandé aux enfants anémiés, déprimés, sous-alimentés, convalescents, relevant d'une affection médicale ou chirurgicale, exception faite de toute infection tuberculeuse.

L'établissement jouit de tout le confort. Agréé par la Sécurité sociale, son prix de pension actuel est de 550 fr. par jour.

Pour tous renseignements et admissions, écrire à : Mme la Directrice, Fondation Marceau, Les Fils des Tués, Saint-Amant-Tallende (Puy-de-Dôme).

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 1951, la Maison des Pupilles de la Nation de Jouhe sera exclusivement réservée, au fur et à mesure des places qui y seront disponibles, à l'accueil des orphelins de guerre des deux sexes, d'âge scolaire (7 à 14 ans), placés sous la tutelle ou confiés à la garde des Offices départementaux. Le prix de journée est, pour le moment, fixé à 330 fr.

Les demandes d'admission devront être adressées à l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du Jura, Cité Administrative, Lons-le-Saunier.

Le grand souci de ces dernières années, dans tous les pays, a été d'augmenter la production.

Mais il ne suffit pas de produire : encore faut-il vendre et c'est sans doute ce qui est actuellement le plus difficile.

Ne négligez donc pas une publicité qui fait vendre : celle des Bulletins de nos Amicales de camps dont l'ensemble touche plus de 100.000 consommateurs éventuels parmi les membres de notre grande famille P.G.

Confiez-nous votre publicité : vous vous en trouverez bien et, en même temps, vous aiderez votre Amicale dont la trésorerie sera soulagée d'autant.

Dès aujourd'hui, demandez nos conditions de publicité dans l'ensemble de nos Bulletins en vous adressant soit à votre Amicale, soit à la Direction Générale de l'U.N.A.C.

### En faveur des veuves de guerre remariées

On sait que les veuves remariées postérieurement à la publication de la loi du 9 septembre 1941, ayant perdu leur droit à pension, ne peuvent bénéficier des institutions de l'Office National.

Toutefois, si le remariage a eu lieu antérieurement à la publication de ladite loi, elles bénéficient d'une pension d'un taux réduit et continuent d'être ressortissables de l'Office National.

Elles peuvent donc recevoir des secours dont le montant doit être fixé compte tenu des ressources qu'a pu apporter le second mariage.

Une circulaire du ministre des A.C. et V.G. recommande que les commissions compétentes des Offices départementaux se penchent avec plus de sollicitude et de bienveillance encore sur les difficultés de certains foyers dans lesquels la femme et le nouvel époux s'efforcent de tous leurs moyens, sans y réussir complètement, de subvenir aux besoins essentiels des enfants de l'ancien combattant disparu.

Ce texte insiste de façon toute particulière pour que l'aide de l'Office départemental, lorsqu'elle sera reconnue justifiée, corresponde dans la plus large mesure possible aux nécessités établies et constitue ainsi une contribution réellement efficace.

### “ Sous le manteau ”

Ven. 12. — Brioude  
Sam. 13. — Brioude (?)  
Dim. 14.  
Lun. 15.  
Mar. 16. — Yssingaux  
Mer. 17. — Firminy (?)  
Jeu. 18. — Bourg-Argental  
Ven. 19. — Lyon (?)  
Sam. 20. — Saint-Etienne  
Dim. 21.  
Lun. 22. — Saint-Chamond  
Mar. 23. — Roanne  
Mer. 24. — Lyon (?)  
Jeu. 25. — St-Symphorien/Coise (M.S.)

### HUITRES

Producteur au consommateur  
250 Portugaises fines n° 4 ou 200 Portugaises fines n° 3 gros, rendues chez vous pour 1.250 fr.  
Groupé 2 colis : 2.400; 3 : 3.400.  
Mandat au C.C.P. Bordeaux 972-51  
LESA GE, Ostréiculteur, Nieuil-sur-Mer  
Prière aux camarades de se recommander de l'U.N.A.C. en faisant leur commande.

Ven. 26. — Vaucluse (?)

Sam. 27.

Dim. 28.

Lun. 29.

Mar. 30.

Mer. 31.

### Programme de novembre

Jeu. 1<sup>er</sup>.

Ven. 2. — Déplacement

Sam. 3. — Le Puy

Dim. 4. — Le Puy (M.S.)

Lun. 5. — Déplacement

Mar. 6. — Vaucluse

Mer. 7.

Jeu. 8.

Ven. 9.

Sam. 10.

Dim. 11.

Lun. 12.

Mar. 13.

Mer. 14.

Jeu. 15.

Nul doute que tous les anciens P.G. ne soient intéressés par ce film, témoignage sans truquage de la vie des camps et ne tiennent à le présenter à leurs familles et à leurs amis lorsqu'il sera projeté dans leur région.

### Bijouterie

### Joallerie

**Jean Été**

Bijoutier-Joailleur  
Orfèvre - Horloger

89, avenue d'Orléans,  
Paris (14<sup>e</sup>)

Ex-P.G. Stalag XI A







Parmi les multiples problèmes découlant de la captivité, les questions qui ont toujours eu la priorité, dans l'esprit des dirigeants des Amicales de Camp, — et de l'U.N.A.C. qui les groupe, — sont sans conteste celles se rapportant à la défense des intérêts matériels et des vœux spirituels des êtres chers à nos compagnons d'exil morts pour la France.

Car la réalisation des promesses que nous avons faites sur les tombes des camarades qui succombèrent sur terre étrangère constitue pour nous un devoir sacré, plus impératif et plus urgent encore que la lutte pour le triomphe de nos justes revendications à nous qui avons eu la chance de revenir dans nos foyers.

Et c'est en pensant à d'autres foyers dépeuplés par une cruelle absence que nous n'avons cessé depuis six ans de réclamer le rapatriement rapide et complet des cendres de tous les P.G. décédés.

Bien qu'avec une lamentable lenteur, due à de sordides considérations budgétaires, satisfaction nous a été donnée, — ou est en voie de l'être, — sauf en ce qui concernait les corps inhumés dans certains des territoires sous contrôle ou sous influence soviétique, notamment en Pologne.

Pour ceux-là, on nous opposait des difficultés de tous ordres dont, — tout particulièrement depuis deux ans que les missions de regroupement ont terminé leurs travaux dans ces régions, — nous nous avons souvent entretenus, en même temps que nous multiplions nos démarches auprès des autorités en cause.

A l'objection, qui nous était faite, de l'inopportunité de négociations à ce sujet avec le gouvernement de Varsovie, nous n'avons eu aucun mal à répondre en nous appuyant sur les déclarations mêmes des représentants de ce pays : la Pologne, bien qu'ayant aménagé déjà, à grands frais, deux cimetières pour recueillir dignement les restes de nos morts, n'en était pas moins disposée à les rendre à leur terre natale.

En face de l'argument qui consistait pour l'Administration à se récrier d'effroi devant les frais de transfert par voie de terre, nous suggérâmes l'utilisation de la voie maritime, moyen d'autant plus simple et moins coûteux que, précisément, l'un des deux cimetières créés par la Pologne était à Dantzig.

Les mois s'écoulaient sans que nous relâchions nos instances auprès des services responsables qui affirmaient que la question était à l'étude et que nous serions tenus informés de ses progrès, afin de pouvoir, à notre tour, renseigner les familles légitimement impatientes.

Et puis, le 4 août 1951, ... Mais, contentons-nous de reproduire la lettre que notre ami Marcel Simonneau, secrétaire général de l'U.N.A.C., adressait le 6 août au ministre des A.C., après avoir vainement pendant deux jours tenté d'obtenir des précisions des subordonnés de celui-ci :

C'est avec une grande surprise que nous avons appris par la presse quotidienne que :

« Les corps de 1.900 prisonniers de guerre et déportés morts en Pologne sont arrivés à Dunkerque... »

## NOUVELLES...

### Nos deuils

M. Albert Aubry, député d'Ille-et-Vilaine, rapporteur du budget des anciens combattants à l'Assemblée nationale où il défendit inlassablement les droits des victimes de la guerre, vient de mourir des suites des souffrances endurées en déportation.

Malgré un mauvais état de santé et en dépit des conseils des médecins, il avait tenu à être présent lors de la discussion du budget, en mai dernier, pour soutenir les projets de réajustement des pensions militaires, de pécule aux ayants cause des P.G. décédés, d'abrogation du trop fameux délai de forclusion; toutes mesures dont l'équité commandait l'adoption mais qui ne purent être arrachées aux services des Finances que grâce aux interventions persévérantes d'Albert Aubry vigoureusement appuyées par le ministre d'alors, M. Jacquinet.

Avec Robert Laurent, emporté à l'âge de 52 ans par une rapide maladie, disparaît le président fon-

# DÉSINVOLTURE ADMINISTRATIVE

Vous n'ignorez pas toutes les démarches que nous avons entreprises tant auprès de vous, qu'auprès de vos services et même auprès de votre collègue du Ministère des Affaires Étrangères, en tant que cette douloureuse question dépendait de son Département.

Vous n'ignorez pas, non plus, le rôle que jouent nos Amicales Nationales des Stalags intéressés, auprès des familles qui attendent le retour des cendres des êtres qui leur sont chers, nos anciens camarades de captivité morts pour la France.

Nous avons servi, presque toujours, d'intermédiaires entre elles et vos services. Or, nous avons le profond regret de vous faire savoir que nous n'avons pas été tenus au courant des exhumations qui étaient en cours, de l'embarquement des corps, de leur retour en France.

Je vous rappelle également que l'idée de ce retour par voie de mer a été donnée par nous à vos services et, pourtant, à ce moment, la chose paraissait osée.

Voilà pourquoi nous sommes indignés de ne pas avoir été tenus au courant de ces retours. Nous allons, à nouveau, être assaillis par les familles, — que nous défendons et représentons, — de questions auxquelles nous ne pourrions répondre.

Car sont-ce les corps de nos camarades rassemblés au cimetière français de Gdansk (Dantzig) provenant des Stalags I, XX, XXI et partie des II et III ou bien ceux rassemblés au cimetière français de Wrocław (Breslau) venant des Stalags VIII A, VIII C, d'une partie du III B et de Kobierzyn (369), que renferme « Le Ternier ».

Les travaux d'exhumation, l'embarquement, le voyage, ont demandé de nombreux jours. Pendant ce temps, la liste de nos chers disparus n'aurait-elle pu nous parvenir afin que nous soyons en mesure de répondre aux demandes que nous n'allons pas manquer de recevoir ?

Par le manque de tact de vos services, nous avons failli à nos promesses vis-à-vis des parents, des épouses, des enfants de nos camarades à qui nous avons fermé les yeux en terre ennemie, loin de leur Patrie; à nos promesses de renseigner ces familles sur l'évolution du retour des corps de leurs aimés, de les tenir au courant, d'entretenir leurs espoirs, de calmer leur impatience.

A huit jours de son déroulement, nous apprenons par la Radiodiffusion Française qu'une cérémonie aura lieu le 12 août prochain à Dunkerque. Nous osons espérer que, cette fois, vos services ne nous oublieront pas et nous permettront d'accomplir ce que nous considérons comme notre devoir.

Nous nous permettons de vous demander de bien vouloir nous faire donner des renseignements sur cette malheureuse affaire et nous en excusons auprès de vous, personnellement, car nous n'étions pas habitués à une telle « légèreté » de la part de votre Ministère.

En date du 10 août, confirmant une communication téléphonique du 8, le directeur du Cabinet faisait parvenir à l'U.N.A.C. la lettre suivante qui ne

répondait nullement aux questions précises posées par celle de Simonneau :

Par lettre du 6 août 1951, vous avez bien voulu me faire part de votre étonnement de n'avoir pas été invité à la cérémonie qui doit se dérouler à Dunkerque le 12 courant à l'effet de saluer, à leur retour en terre natale, les dépouilles mortelles de nos compatriotes qui reposaient en territoire polonais.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, en réponse, que mon Département a reçu pour tâche d'organiser et de réaliser les transferts et rapatriements des corps des anciens combattants et des victimes de la guerre, en vue de leur restitution aux familles qui les ont réclamés au titre de la loi du 16 octobre 1946.

Fidèle à sa mission, il a rapatrié 1.972 corps, préalablement regroupés dans les cimetières de Gdansk et de Wrocław, et, dans le cadre de ses attributions, avisé, par lettres, les familles ainsi que les maires des communes de réinhumation.

La cérémonie du souvenir qui se déroulera le dimanche 12 courant à Dunkerque, à 10 heures du matin, a été organisée par les autorités départementales et locales qui y ont convié toutes les associations connues dans le département.

Rien ne s'oppose, bien au contraire, à ce que les représentants des Fédérations nationales participent à cet hommage. Le préfet du Nord sera heureux d'y accueillir les Amicales de Camps et je me fais, pour ma part, un plaisir de vous y convier, la présente lettre tenant lieu d'invitation.

Ceux qui, comme nous, ont été en relations avec l'homme éminent dont nous parlons, — dont nous publions d'autre part la lettre si cordiale qu'il nous fit parvenir à l'occasion de son passage du Ministère des A.C. à celui de la France

## LE DEPART DE M. JACQUINOT

Choisi par le président Plevin comme ministre de la France d'outre-mer, M. Louis Jacquinet, avant de quitter le Ministère des Anciens Combattants, a fait parvenir à l'Union Nationale des Amicales de Camp la lettre suivante :

Monsieur le Président, Au moment où je transmets mes pouvoirs à M. Temple, je veux encore m'adresser à vous pour vous exprimer mes regrets de quitter le Ministère des Anciens Combattants et pour vous remercier de la confiance que vous avez bien voulu m'accorder en toutes circonstances.

Il m'est agréable de rendre hommage à votre groupement, communauté d'idées, de souvenirs et d'espérances, pour son action efficace et mesurée. Votre collaboration m'a permis de faire aboutir quelques-unes des principales revendications auxquelles anciens combattants et victimes de guerre étaient particulièrement attachés.

La nouvelle charge qui m'a été confiée me permettra de suivre l'application de la mesure consacrant l'égalité des combattants d'outre-mer et de la métropole. Ainsi, les liens établis ne seront pas rompus, et c'est toujours avec le plus vif plaisir que j'accueillerai vos suggestions.

Quoi qu'il en soit, dans la lutte que vous menez pour la défense de vos droits chèrement acquis, soyez persuadé que vous trouverez, à vos côtés, le président de la Fédération Maginot. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Louis JACQUINOT. Constamment attachés que nous sommes, dans ce journal, au principe de l'U.N.A.C. de s'abstenir de toute politique, nous n'en devons pas moins rendre hommage à l'œuvre accomplie, au profit des anciens combattants et victimes de la guerre, par M. Louis Jacquinet, en souhaitant trouver auprès de son successeur, ancien P.G. de la guerre 14-18, le même énergique appui de nos légitimes revendications.

d'Outre-mer, — ne peuvent avoir aucun doute sur le fait qu'il ait jamais approuvé les termes de cette missive, termes dont le responsable (c'est en connaissance de cause que nous n'écrivons pas : « le signataire ») en visant à la dignité condescendante n'a réussi qu'à atteindre à la suffisance prétentieuse.

Mon rappel de « sa mission » et de « ses attributions », — que nous n'ignorons pas, — est d'autant moins de mise en l'occurrence qu'il s'accorde mal avec l'imprévoyance qui a présidé aux opérations de rapatriement des corps transportés par « Le Ternier ».

Car, nous sommes en mesure, malheureusement pour lui, de nous inscrire en faux contre ses affirmations.

Alors que, le 8 août, on nous déclarait téléphoniquement qu'allait nous confirmer sa lettre du 10, à savoir qu'avaient été avisés par lettres, « les familles ainsi que les maires des communes de réinhumation », en fait, il restait, le 12 août, environ 1.200 lettres à expédier.

Et ce retard n'était pas imputable aux « agents d'exécution », ainsi que l'on tentera sans doute de le faire croire à qui protestera, mais aux cadres « supérieurs », qui n'avaient affecté, — et encore au dernier moment, — à la préparation et à l'envoi de ces quelque six mille lettres, que deux agents, chargés en outre de la répartition et de la mise en route à destination des centres de dispersion des 1.972 cercueils.

Pourtant, ainsi que le soulignait fort justement Simonneau, dans sa lettre du 6 août, le temps n'avait pas manqué, entre la début de l'embarquement à bord du « Ternier » et l'arrivée de ce cargo à Dunkerque, pour préparer tout et même une manifestation nationale.

Au lieu de cela, ce n'est que grâce à l'intervention des associations locales de P.G. et par l'initiative des autorités départementales que fut organisée, — fort bien d'ailleurs, disons-le à la louange de ceux qui en prirent la charge, — une cérémonie officielle que présidait le général commandant la 2<sup>e</sup> région militaire, accompagné du préfet du Nord et de nombreuses personnalités parmi lesquelles des députés du département, le président de la F.N.C.P.G., Joseph Perrin, le représentant de l'U.N.A.C., notre camarade Hory, du III C, qui prit jusqu'à fin 1949 une part active et dévouée aux recherches des corps, et des délégués des Associations de déportés.

Par contre n'assistait pas à la solennité, dont la rue de Bellechasse ignorait encore le 11 au matin et le lieu et l'heure exacts, le ministre des A.C., nouvellement entré en fonctions, il est vrai, et peut-être insuffisamment mis au courant pas ses services.

Qu'il nous soit permis toutefois de mettre en parallèle, — sans aucune arrière-pensée politique, ainsi qu'il est de règle dans notre U.N.A.C. d'où sont bannies toutes les discussions de partis, — cette abstention regrettable du ministre des A.C. lors du premier hommage rendu sur notre sol à 1.972 Français morts au service de la patrie, et sa présence, trois semaines plus tard, à la réinhumation de 9 de ces 1.972 cercueils.

Loin de nous l'intention de minimiser l'œuvre parlementaire et ministérielle de Jean Lebas, ni sa conduite courageuse en face des Allemands, conduite qui lui valut la déportation puis la mort et devant laquelle chacun de nous ne peut que s'incliner respectueusement comme devant celle

## ...ET ÉCHOS

En exécution des décisions gouvernementales en cette matière, les autorités militaires avaient envoyé un détachement chargé de rendre les honneurs réglementaires aux restes de notre infortuné camarade « Mort pour la France ».

Quel ne fut pas l'étonnement, — et l'indignation, — de tous les assistants en apprenant que le conservateur du cimetière s'opposait à l'entrée du détachement dans l'enceinte du champ de repos.

Ce fonctionnaire abusif, pour justifier son veto, se retranchait derrière un règlement dont, à notre connaissance, il n'a jamais été fait état dans aucune autre nécropole.

Mais, en admettant qu'un tel règlement existe, était-il décent de l'appliquer à un corps de troupes escortant le convoi funèbre d'un des leurs.

C'est la question que l'U.N.A.C. n'a pas manqué de poser par lettre auprès tant du ministre des A.C. que de la préfecture de la Seine dont dépend l'auteur de ce manque de tact.



des huit autres résistants honorés en même temps que lui.

Mais les 1.963 autres « morts pour la France » ne méritaient-ils pas que le ministre des A.C., « leur » ministre, vint jusqu'à Dunkerque, — qui n'est guère plus loin de Paris que Roubaix, — leur apporter l'hommage de la patrie reconnaissante ?

Nous ne le croyons pas et nous ne pouvons admettre qu'à ce salut officiel les « obscurs, les sans grade » n'aient pas plus de droit que leurs familles n'en ont, dans l'esprit de certains fonctionnaires, à être traitées avec la considération que méritent leurs souffrances.

C'est contre de tels errements que notre camarade Simonneau s'est élevé, dans une nouvelle lettre au ministre des A.C., en date du 22 août et dont voici la teneur :

J'ai bien reçu, en son temps, votre estimée du 10 courant, et vous remercie de l'invitation que vous avez bien voulu transmettre à notre association pour la cérémonie du 12 à Dunkerque.

Nous n'avons pas manqué d'y assister. Je me fais l'interprète de mes camarades dirigeants des Amicales Nationales pour vous dire respectueusement combien nous avons profondément déploré votre absence à cette cérémonie du souvenir et de la reconnaissance, à laquelle votre participation aurait été appréciée, je vous l'assure, par toutes les familles. Je vous renouvelle également nos regrets d'avoir été tenus à l'écart de l'organisation de cette cérémonie qui aurait dû avoir, à notre avis, un caractère plus national.

Je tiens pourtant à rendre hommage aux autorités départementales et locales, qui l'ont parfaitement organisée.

Je me permets de vous rappeler ma précédente lettre qui n'a pas reçu la réponse que j'en attendais.

Car, ainsi que je le prévoyais, nous sommes assaillis, dans nos Amicales, de demandes de renseignements, de la part des familles de nos camarades dont les cendres se trouvaient encore en territoire polonais.

Beaucoup ne sont pas encore avisés et nous ne pouvons leur assurer que leur cher disparu se trouve dans le convoi, puisque nous n'avons pas encore eu connaissance de la liste des exhumés.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire donner toutes les explications utiles afin que nous puissions tenir nos promesses, — et nous y attachons la plus grande importance, — vis-à-vis des familles de nos anciens camarades.

Nous voulons espérer que ce pénible incident portera ses fruits et que les hautes fonctionnaires qui furent à son origine reviendront à une plus saine compréhension de leur « mission » et de leurs « attributions » qui sont avant tout de « servir », comme « servaient » ceux dont nous ne laisserons pas prescrire les droits à la reconnaissance du pays pour lequel ils sont morts. Marcel L. C. Moyse.

### La retraite du combattant

Nous avons déjà publié les taux de la Retraite du Combattant. Pourtant nous recevons encore des demandes de renseignements en cette matière.

Voici donc quels sont ces chiffres, en application de l'article 9 de la loi du 24 mai 1951, dont nous avons résumé ici même les dispositions.

Pour les bénéficiaires âgés de :

50 à 55 ans	530 francs
55 à 60 ans	1.272 francs
60 à 65 ans	2.544 francs
plus de 65 ans	3.816 francs

A titre de curiosité... rappelons que ce dernier taux de pension annuelle (à partir de 65 ans) est approximativement le même que celui de l'indemnité journalière d'un député; alors qu'à l'origine, la retraite annuelle d'A.C. (à partir de 55 ans) équivalait à trois journées d'indemnité parlementaire. A quand l'établissement du rapport constant entre la retraite des A.C. et l'indemnité de ces messieurs ?



# CARNET DU V B

De jolies cartes s'entassent sur le bureau de l'Amicale. Il y en a de toutes les régions de notre belle France et même de l'étranger. Car nos amis Marko et Marki nous adressent de Pernambuco leur amical souvenir.

Nous remercions tous nos amis de leur gentille attention. Une carte c'est un peu une présence. Elle prouve en tout cas que la solidarité prisonnier n'est pas un vain mot. Nous ne pouvons nommer tous nos amis car ils sont trop mais qu'ils sachent bien que nous avons été très touchés de leurs brefs messages.

Nos vacances sont terminées. Il faut se mettre au travail. Le courrier V B s'amorce. Allons-y !

## NAISSANCES

Un petit V B qui vient de naître à l'étranger ! Quand nous vous disions que nous étions partout ! En effet, Catherine Micholet-Coté a la très grande joie de vous annoncer l'arrivée en ce monde de son petit frère, Pierre-Yves, le 25 juin 1951, au 122, Belgrave Road, London, S.W.1. (Angleterre).

Philippe, Lucien Dantin nous annonce son heureuse arrivée dans le monde le 14 août 1951. Nous sommes heureux de féliciter notre sympathique « Pou » pour cette nouvelle adhésion.

Longue vie et prospérité aux nouveaux petits V B et félicitations aux heureux parents.

## COURRIER

Nous recevons une gentille lettre de l'ancien régisseur de la Roulotte. Toujours possédé du démon du théâtre, l'ami Léon Ancelement recherche des pièces de théâtre, scènes de revues, etc., spécifiquement d'esprit prisonnier. Il voudrait monter un spectacle « Comme au Camp », c'est-à-dire une présentation de ce qu'on pouvait faire là-bas pour se distraire et chasser le cafard. Nous ne pouvons qu'applaudir à l'idée de l'ami Léon. Aussi, adressons-nous un appel à tous les auteurs de revues « prisonniers », de sketches et même de pièces de théâtre, pour qu'ils répondent généreusement à l'idée lancée par Ancelement.

Evidemment, dit-il, il n'est pas question de reprendre ceux qui ne valaient que par l'actualité, mais je crois qu'en cherchant bien on trouverait de quoi monter un spectacle inédit qui serait comme une mosaïque donnant un reflet assez exact de l'esprit critique, frondeur et quelquefois amer du P.G.

Espérons que l'appel de notre ami sera entendu et qu'il recevra beaucoup de manuscrits. Pour notre part, nous allons fouiller dans nos élocubrations du temps perdu afin d'y découvrir le « chef-d'œuvre » qui doit y dormir et que nous essaierons d'envoyer à Léon Ancelement, 86, avenue de Strasbourg, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Notre ami le Docteur D. Palmer, 69, rue Anatole-France, au Havre, s'excuse fort élégamment d'avoir eu à payer sa cotisation par le canal du mandat « recouvrement ». Il est des oublis que nous pardonnons facilement, surtout lorsqu'ils sont réparés, disons-le, par des moyens sonnants et réverbérants. Tous les anciens du Waldho adressent à leur sympathique docteur leur amical souvenir. Ils seraient heureux de le rencontrer au Bouthéon et, si la journée du 7 octobre pouvait convenir au Docteur Palmer, c'est avec joie qu'ils l'accueilleraient à notre fête. L'ami Papillon se chargera de

## TRES IMPORTANT

Pour tous les camarades des Kommandos d'Ebringen et de Rielasingen :

Notre camarade Louis REY-NAUD recherche les camarades ci-après :

André GERMINAUD, qui travaillait chez un jardinier à Rielasingen;

BALTA, qui travaillait à la scierie de Rielasingen;

Paul DOUMERGUE

le piloter dans les salons du Bouthéon.

Et notre ami Ludovic Brun, place de la Gare, à Fraize (Vosges), se cabre lui aussi devant la sécheresse du mandat « recouvrement ».

Jamais contre remboursement, dit-il, moi ça vient du cœur et je n'oublierai jamais mes amis des longs jours de captivité et surtout nos malades. Bonjour à Blin, Franz et à tous. Faites-moi connaître les camarades de la région des Vosges.

Et, v'là, il nous envoie 1.000 francs en supplément de sa cotisation. Merci, cher ami Brun. Un qui va te repérer c'est l'ami Hommeyer, qui va faire un P.G. de plus dans sa section.

Sedan ! Un nom glorieux de notre histoire, qui vit naître Turanne et qui connut pour son malheur un Napoléon (le petit) ! Des rives de la Meuse nous arrivent des nouvelles de notre ami Fouchs René, 3, Quartier MacDonald, à Sedan. Notre sympathique camarade adresse son bonjour à tous ceux qui l'ont connu et en particulier à « Papillon », à Lavigne et à ceux du Waldho. Fouchs espère nous rendre visite d'ici peu. Donnons-lui rendez-vous le 7 octobre à la fête du V B. Parions que l'ami

Lavigne sera là pour la réception !

Voici encore un « culstot » qui « se manifeste ». C'est de Chambord cette fois que nous viennent les nouvelles. Notre ami Le Meur Roland (le « môme ») Le Meur, du Waldho, Hôtel St-Michel, à Chambord, transmet ses amitiés à tous en joignant à sa lettre un généreux mandat. Nous remercions bien vivement notre ancien champion ping-pongiste. Tous ses anciens adversaires les Daubigny, Galtier, Croizard et les petites classes Destouches, Leclerc, Perron, etc., lui adressent leur amical souvenir.

Puisque nous sommes dans la cuistance, rappelons que le grand Bernard (on demande la chanson des asperges) manifeste sa présence par l'envoi d'une gentille carte postale représentant le Grand Hôtel Jeangeorges et Marchal réunis, à La Bresse (Vosges). Notre ami Henri Faure qui trainait ses patins dans la région a ramené de son séjour chez le Grand une bonne bouillie et une bonne dose d'optimisme. Faut croire qu'on y est bien traité ! L'ami Henri nous signale avoir rencontré Claudel à Cornimont, Bammert, à Remiremont, Hommeyer, à Epinal, François Marchal, à Eloy. Tout le monde se porte bien, même des « brioches » naissantes font douter que l'on se trouve en face d'ex-Gefangs. Rencentrée également Marin, l'ex-« chasseur à pied », sans son bouc et son calot de garde-forestier.

Signalons que le grand Bernard fait du rodéo mais qu'il s'en fait mieux en toréador où l'allonge...

Tous ces excellents amis adressent à tous leur cordial bonjour. Notre maestro André Focheux envoie ses amitiés et son bon sou-

venir à tous les anciens du V B. Nous le verrons sans doute à notre journée du 7 octobre.

Encore un du Waldho ! notre ami le Dr Paul Rebec, 24, rue Paul-Bonin, à Nice, nous adresse un généreux mandat et envoie toutes ses bonnes amitiés à tous les anciens du V B. Il nous est agréable de constater que parmi les plus fidèles soutiens de l'Amicale nous comptons nos amis docteurs et dentistes. Leur admirable conduite pendant la captivité doit être pour nous un sûr garant de leur activité présente. Suivons donc nos pairs qui nous montrent le chemin dans la voie de l'entraide et de l'amitié.

Notre camarade René Bourton, à La Roche-sur-Montigny, par Cens-la-Grandville (Meurthe-et-Moselle), adresse toutes ses amitiés et son bon souvenir aux amis de Schramberg et du Waldho.

Un bon exemple à suivre ! C'est celui qui vient de donner notre ami Ambroise Beumoit, 50, rue du Docteur-Raux, à Choisy-le-Roi, en nous adressant un mandat-cotisation pour 1951 et 1952. Notre trésorier, l'ami Géhin, propose que nous inscrivions Beumoit au tableau d'honneur de l'Amicale.

Merci à notre ami Daynard Christian, 206, boulevard Jean-Jaurès,

à Boulogne-Billancourt, pour le supplément de son mandat-cotisation.

Merci également pour la même raison à nos amis Sartorio Edmond, 11, Sentier des Buttes, à Montreuil (Seine), et Flament, 239, rue St-Charles, Paris. Véritablement l'esprit d'entraide n'est pas mort à l'Amicale. Espérons voir tous ces charmants camarades à notre journée nationale du 7 octobre 1951.

Notre ami Maxime Leclercq, 123, rue Edouard-Vaillant, à Alfortville, s'excuse du retard de sa cotisation et adresse ses amitiés à tous les anciens du V B.

Le sympathique interprète du camp Walter Glenck a rendu visite à notre camarade Bernet. Il adresse à tous les anciens du V B son meilleur souvenir et regrette de n'avoir pu se rendre au siège de l'Amicale, son temps étant très limité. Son départ en Suisse ne l'a pas empêché d'adresser à l'Amicale un don généreux. Merci, Walter !

Notre ami Henri Cabley, 252, avenue de la Libération, à Nancy, adresse son salut fraternel à tous les anciens P.G.

Notre ami Jacques Diegelmann, Château de Beival, Le Saulcy, par La Petite-Raon (Vosges), adresse son bonjour aux anciens de Vohnnbach (Kdo Hune), spécialement à l'abbé Ciceron, Jean Perron, Louis Dubonis, Roger Boquet, Marcel Bourdix, Marcel Delys et Auguste Menu.

De l'île de Beauté, notre ami Antoine Giamarchi, de Pietranera-Bastia, remercie tous les Amicalistes pour l'aide qui lui a été accordée à deux reprises et dit :  
Présentez toutes mes plus sincères amitiés à tous les camarades connus, en particulier ceux du Waldho, et à mon vieux toubib Joseph Cesbron.

Estivants, vous vous plaignez du mauvais temps qui sévit un peu partout en France. Pourtant l'O. N.M. avait fait tous les sacrifices nécessaires. En effet, notre ami Casile a été faire un stage à l'Observatoire du Puy-de-Dôme et, perdu dans la brume qu'il n'avait pas prévue, notre bon Jérôme nous adresse un message sympathique.

Notre ami Poupas, dit Hardy, ou Clotaire pour les dames, fréquente assidûment le Maroc. Aussi Agadir, Casablanca, Rabat et Fez n'ont plus de secrets pour lui. On le voit plus souvent à la Casbah qu'à la Chaussée-d'Antin.

Notre ami Eugène Lerille, 23, rue J.-B.-Legendre, à Drancy, nous écrit au dos de son mandat-cotisation :

Je m'excuse de ce retard, étant absent de chez moi. Je suis toujours de tout cœur avec vous. Je vous envoie en plus, pour vous dédommager des frais causés par ma négligence. Meilleures amitiés.

Merci, Lerille, pour ce beau geste.

Et voici un bonjour aux anciens de Tuttingen, de la part de notre ami André Monin, 15, rue Fondary, Paris. En même temps, il envoie ses amitiés et son bon souvenir à tous les anciens du V B.

Avec mes excuses pour le retard et bien cordialement tout de même, nous écrit, sur le talon de son mandat - cotisation, l'ami Mounet Joseph, avenue du Bel-Air, Paris.

Quant à l'ami Terrabelle, 27bis, avenue Vaugirard-Nouveau, à Paris (15<sup>e</sup>), il remet un amical bonjour à tous ceux qui l'ont connu au camp.

Nous clôturons ici notre courrier pour le mois de septembre en espérant que tous les amis qui nous ont donné de leurs nouvelles seront présents à notre journée nationale du 7 octobre 1951. Ils auront ce jour-là l'occasion de se rencontrer et de rappeler ensemble les bons et les mauvais souvenirs de la captivité.

LE BAL  
DU 7 OCTOBRE  
SERA  
LE « BAL  
DES RENCONTRES »

AS-TU RETENU  
TA PLACE  
AU REPAS AMICAL  
DU DIMANCHE  
7 OCTOBRE 1951 ?

## Notes d'un prisonnier au camp de Wilberg

(Suite de la page 1)

### Gustav récidive

Par un bel après-midi de décembre, nous sommes occupés à la réparation de la façade du garage de Renningen. Quelle mouche pique mon patron ? Il vient me frapper avec une des longues perches qui servent à dresser les échafaudages; son collègue l'arrêtera à temps : c'est égal, je l'ai échappé belle.

### Devant le sapin

« Mein Tannenbaum » « Mein Tannenbaum », chant joyeux qui retentit dans toutes les maisons allemandes en cette nuit de Noël. Dans le Stube j'écoute non sans mélancolie cette mélodie qu'articule d'une voix grave mon patron. Richard et Irène, sa fille, âgée de 11 ans, semblent figés sur place et poursuivent leur rêve intérieur. Les bougies achèvent de se consu-

mer dans le sapin tandis qu'au dehors tourbillonnent les flocons glacés.

Le beau-père de mon patron vient de mourir. Il y eut un bel enterrement au temple protestant car dans le village il n'existe que des gens de cette religion. Chose plus curieuse, un grand banquet réunissait, le soir de ce même jour, dans le Stube, une vingtaine de convives qui, ma foi, firent grand honneur au menu copieux arrosé de force bouteilles de cidre et d'énormes pots de bière. Etait-ce pour apaiser les mânes du défunt que cette grande beuverie se prolongea fort avant dans la nuit ?

### Sur la route, la grand'route

La température rigoureuse est cause que le travail ne peut se poursuivre. Gustav est allé trouver le Burgmeister. Je vais être désormais affecté au déblaiement des routes. Ce triste et rude calvaire va se poursuivre pendant quinze jours par une température sibérienne. J'ai juré de quitter à jamais ce Kommando où je viens de

connaître, la fatigue, le froid et les mauvais traitements. Après trois visites consécutives, la doctoresse a décidé de me délivrer un billet d'hôpital ! Ouf ! je respire...

### Vers le Lazaret de Ludwigsburg

Le matin du 14 janvier 1941, je passai pour la dernière fois devant la coquette demeure du « Gipsler » Gustav Shneck et je l'aperçus qui me faisait signe de la main.

Froidement je poursuivis ma route. Mon gardien me suivait à quelques mètres. Il me semblait que j'allais renaitre à l'espérance.

Renningen, cette terre d'exil qui est le début de ma captivité, restera toujours pour moi le plus cruel souvenir de ces cinq longues années 1940-45.

Ernest Barrière,  
ex-K.G. 50.231.

## Histoire...

### Galanterie

Un homme saoul rencontre une dame :

— Ce que t'es moche ! Mon Dieu, ce que t'es moche ! Jamais je n'ai vu une femme aussi moche que toi !

L'autre, d'abord sidérée, réplique enfin :

— Ça, par exemple ! Eh bien ! moi aussi, j'en ai vu des hommes saouls, mais comme vous... jamais !

Alors, lui :

— Oui, mais moi, demain matin, c'est fini...

et des camarades du Kommando qui, le 29 août 1941, ont assisté à son évasion, à 11 heures du matin, pour essayer de franchir la frontière au pas de course entre les sentinelles allemandes.

Une première tentative avait été faite, le 5 mai 1941, au Kommando d'Ebringen.

Prière à tous les camarades au courant de ces deux tentatives de se faire connaître au plus vite au siège de l'Amicale.

### FABRIQUE DE MEUBLES

7 ter, avenue de St-Mandé

### RYSTO Raymond

EX-NO 5305

Membre de l'Amicale No 543

### SALLES A MANGER CHAMBRES

### A COUCHER ENSEMBLE STUDIO

### REGENCE EN MERISIER

### FAUTEUILS BRIDGES CANAPES - LITERIE

### DEPOSITAIRE DE CHAISES DE CUISINE

### ET CHAISES RUSTIQUES

### PAILLES

Facilités de paiement sur demande

Prix spéciaux aux Membres de l'Amicale

Pour tous renseignements n'hésitez pas à téléphoner ou à écrire

Tél. DIDerot 45-07

Métro : NATION

Le Gérant : PIFFAULT

Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris

## ...de rire

### Bécassine dactylo

Le chef de bureau vient de dicter à sa nouvelle secrétaire quelques lettres particulièrement difficiles et dont il a soigneusement pesé tous les termes.

Quand la jeune fille les lui apporte à signer, elles sont méconnaissables; c'est un affreux charabia.

— Nom d'un chien ! Vous n'avez donc pas relu ces lettres ?

— Oh non, monsieur. Je ne me serais pas permis; j'ai pensé qu'elles étaient confidentielles...

Une débutante sollicite une place de secrétaire. On la questionne. Elle répond :

— Oh ! oui. Je peux prendre en sténo... seulement je mets un peu plus de temps.

### MAISONS RECOMMANDEES

FAURE, Fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2<sup>e</sup>).

G. MENIER, Optique, Photo, Cinéma, 22, rue du Faubourg - Saint - Martin, Paris (10<sup>e</sup>).

André JACQUES, mécanographie, réparation, reconstruction, entretien de toutes machines à écrire et à calculer, 44, rue de Bellechasse, Paris (7<sup>e</sup>). Inv. 49-80.

## HISTOIRES DU TEMPS PERDU

### Le livre du Stalag V B

en vente au siège de l'Amicale

PRIX : 350 fr.

## Waterman



La meilleure encre... traitée à l'HEXA-fluid